

Bon sport/loisirs MODALITÉS 2019

Aide de 15 € POUR TOUS LES SALARIES ET ARTISANS.

PROFITEZ EN VITE !



POUR LES ACTIFS

Les bons sport/loisirs ne sont pas accessibles aux conjoints et enfants.

SANS LIMITE D'AGE

Les bons sport/loisirs sont pour tous les salariés et artisans, bénéficiaires de Viv'ARTi, quel que soit l'âge.

AVANT LE 15 OCTOBRE

Le dépôt des demandes de bon sport/loisirs est à faire avant le 15 octobre 2019.



Pour en savoir plus :

- www.facebook.com/VivARTi
- www.vivarti-bretagne.org
- contact@vivarti-bretagne.org ou 06.72.54.42.16